



---

## *Registre des délibérations du Conseil Communautaire Du 26 janvier 2026 à 19 heures*

---

### **Sommaire**

Affaires Générales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Election du secrétaire de séance .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2025</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i> .....	2
Finances Publiques .....	3
20260126-01-1 –Décision modificative DM2 relative au chapitre 012 – section de fonctionnement .....	3
20260126_02 - Débat d'orientations budgétaires 2026 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE .....	4
Questions et Informations diverses .....	5



L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle des Fêtes de Marcellaz, 17 route de la Verne 74250 MARCELLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 20 Janvier 2026  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de délégués présents : 29  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 4  
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Franck BOUZEREAU, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Olivier WEBER, Danielle ANDREOLI, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, Christian RAIMBAULT, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Yves PELISSON, Elisabeth BEAUPOIL, Patrick BOIMOND, Marie-Pierre BOZON, Laurette CHENEVAL, Joël BUCHACA, Michel STAROPOLI, Gérard MILESI, Martial MACHERAT, Corine GOY, Pascal PCHAT BARON, Maryse BOCHATON

Délégués excusés :

Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL  
René CARME donne pouvoir à Christian RAIMBAULT  
Antoine VALENTIN donne pouvoir à BOZON Marie-Pierre  
Isabelle CAMUS donne pouvoir à Pascal PCHAT BARON

Délégué absent :

Guillaume HAASE a donné son pouvoir à Antoine VALENTIN, absent

Marie Pierre BOZON est désignée secrétaire de séance.

## **Affaires Générales**

### ***Election du secrétaire de séance***

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Marie-Pierre BOZON, représentante de la commune de SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY est désignée à l'unanimité des 33 votants comme secrétaire de séance.

### ***Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2025***

Le compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 15 décembre 2025, envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le PV est adopté à l'unanimité des 33 votants.

### ***Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau***

En date du 06 Janvier 2026, le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- APPROUVER une convention de partenariat avec la commune de Saint-Jean-de-Tholome pour la mise à disposition de personnel comptable ;

En date du 01 décembre 2025, le Président a pris la décision suivante :



- MODIFIER le projet de conventions d'implantation de conteneurs pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur la commune de Saint-Jean-de-Tholome ;

En date du 19 décembre 2025, le président a pris la décision suivante :

- SOLLICITER auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre du CTENS à hauteur de 6 380,80 euros en vue des travaux au la réalisation des panneaux d'accueil dans l'ENS du Mont-Vouan ;
- SOLLICITER auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre du CTENS à hauteur de 42 000 euros en vue des travaux d'Aménagement de toilettes publiques à Saint-Jean-de-Tholome ;

En date du 12 janvier 2026, le Président a pris la décision suivante :

- ADOPTER le projet de convention d'installation des toilettes publiques sur le parking du Môle, au lieudit Chez Bérout sur la commune de Saint-Jean-de-Tholome ;

## Finances Publiques

### ***20260126-01 – Décision modificative DM2 relative au chapitre 012 – section de fonctionnement***

Monsieur le Président informe qu'il faudrait augmenter les crédits affectés au chapitre 12- dépenses du personnel pour l'exercice 2025. Il apparait un dépassement budgétaire d'environ 20 500 euros pour les raisons suivantes :

- Factures d'Intérimaires de la collecte des OMr reçues après la clôture du CA 2024 à hauteur de 8 055,72 euros ;
- Un dépassement du chapitre pour les primes CIA de fin d'année 2025 des agents de la CC4R à hauteur de 12 430,40 euros ;

Monsieur le Président propose donc aux membres d'accepter de modifier les dépenses de fonctionnement de ce chapitre 012 à hauteur de 20 500 euros. Pour cela, il propose de diminuer les dépenses du chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, du même montant. La DM n°2 telle que présentée ci-après est équilibrée au sein de la section de fonctionnement :

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

##### DECISION MODIFICATIVE CH 12

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6561-020 : Organismes de regroupement	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>20 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 500,00 €</b>	<b>20 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>



VU le Code Général des Collectivités Territoriales CGCT et notamment ses articles L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives interviennent en cours d'année, après l'adoption du budget primitif, aux fins d'ajustement comptable et budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes et modifient de ce fait les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles prévisions budgétaires doivent cependant respecter l'équilibre budgétaire ;

CONSIDÉRANT la proposition de DM2 du budget principal relative à l'augmentation des crédits de fonctionnement du chapitre 012 ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire:

- VALIDE la décision modificative n°2 du budget principal 2025 présentées ci-dessus ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération.

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire***  
***Le 27 janvier 2026***

## ***20260126\_02 - Débat d'orientations budgétaires 2026 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE***

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires 2026, les engagements financiers envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comprend les données relatives au budget principal et au budget annexe ZAE.

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 transmis en annexe de la présente délibération pour les 2 budgets,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté en annexe ci joint relatifs aux 2 budgets de la Communauté de communes des Quatre Rivières ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a bien eu lieu ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire***  
***Le 27 janvier 2026***



## ***Questions et Informations diverses***

### **Calendrier des prochaines réunions et commissions :**

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Jeudi 22 janvier à 19h - Comité Syndical de PROXIM'ITI
- Mardi 27 janvier à 19h - Comité Syndical du ScoT Cœur du Faucigny
- Mercredi 28 janvier à 18h30 - Commission thématique Déchets et SPIC
- Jeudi 29 janvier à 18h30 - Comité Syndical du SM3A
- Vendredi 30 janvier à 9h – Comité de pilotage ALVEOLE
- Mercredi 4 février à 19h - Conseil d'administration du CIAS des 4 Rivières
- [Mercredi 4 février à 19h30 - Conseil syndical du SRB](#)
- Lundi 9 février à 18h30 – Bureau Communautaire
- [Lundi 23 février à 12h00 – Conseil syndical du SM4CC PROXIMITI](#)
- **Lundi 23 février à 19h – Conseil Communautaire**

**Fin de séance à 20h20, aucune autre question n'est posée.**

La secrétaire de séance  
Marie-Pierre BOZON

Le Président de la CC4R  
Bruno FOREL

